

# Conseil Municipal du 7 avril 2014

## Procès-verbal

**Présents** : BARJOU C. - BOMONT Y. - CÊTRE D. - CHALMEY A. - CLERC C. - DORMOY L. - FAIVRE J.P. - FALLOT J.P. - GARCIA J.F. - KALANQUIN J.P. - LUAS A. - LUAS C. - MASSON S. - ROBIN M.P. - VIEILLE I.

**Absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : L. DORMOY

*Approbation du procès-verbal de la réunion précédente*

### Délégation et indemnités

#### Délégations de fonction :

Daniel CÊTRE : Les fonctions d'Officiers de l'État Civil, d'ordonnateurs des dépenses et de signatures des pièces administratives, suivi de la commission d'urbanisme/travaux et de sécurité de police en l'absence du Maire.

Jean-Pierre FALLOT : Les fonctions d'Officiers de l'État Civil, d'ordonnateurs des dépenses et de signatures des pièces administratives, suivi de la commission d'animation et communication/travaux et de sécurité de police en l'absence du Maire.

#### Indemnités :

Jean-Paul KALANQUIN : 31 % de l'indice 1015

Daniel CÊTRE : 8,25 % de l'indice 1015

Jean-Pierre FALLOT : 8,25 % de l'indice 1015

*DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité*

### Désignation des délégués et membres des commissions

Commissions	Titulaires	Suppléants
CAV	J.P. KALANQUIN	D. CÊTRE
Commissions CAV		
Commission Développement Territorial	D. CÊTRE	
Commission Transports et Désenclavement	J.P. KALANQUIN	
Commission Environnement Développement Durable	J.P. KALANQUIN	
Commission Tourisme, Loisirs, Sports	J.P. KALANQUIN	
Syndicat des Eaux de Pusey	J.P. FALLOT J.P. KALANQUIN	L. DORMOY
R.P.I.	J.P. KALANQUIN A. LUAS	D. CÊTRE
Syndicat de Gressoux	J.P. FAIVRE C. LUAS	
SIED	J.P. KALANQUIN	J.P. FALLOT
Syndicat du Durgeon (SMETA)	D. CÊTRE	J.P. FAIVRE
Syndicat mixte Pays Val de Saône	D. CÊTRE	J.P. KALANQUIN
Syndicat du Breuchin	M.P. ROBIN	
Commission d'appel d'offres	D. CÊTRE	C. BARJOU
+ Maire	A. CHALMEY J.P. FALLOT	J.F. GARCIA S. MASSON

	Membres du Conseil	Membres hors Conseil
Centre Communal d'Action Sociale	M.P. ROBIN	B. MEUNIER
+ Maire	C. BARJOU	J. PFEFFENN-DEGANIS
	L. DORMOY	M. LAMBOLEY
	A. CHALMEY	G. LAROCHE

*DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité*

### Commissions instances communales et extra communales

Commissions	Titulaires	Suppléants
Commissions Communale des Impôts Directs ( <i>ils seront choisis par le centre des impôts</i> )	D. CÊTRE	M.P. ROBIN
<i>6 membres du Conseil</i>	C. LUAS	J.P. FALLOT
<i>6 membres hors Conseil</i>	I. VIEILLE	L. DORMOY
+ Maire	C. BARJOU	S. MASSON
	A. CHALMEY	J.F. GARCIA
	6.	6.
	7.	7.
	8.	8.
	9.	9.
	10.	10.
	11.	11.
	12.	12.
BOIS	J.P. KALANQUIN	1.
	A. CHALMEY	2.
	Y. BOMONT	3.
GARANT (bois)	A. CHALMEY	1.
	Y. BOMONT	
Commission Travaux/Urbanisme	D.CÊTRE	J.F. GARCIA
	J.P. FALLOT	
	S.MASSON	
	A. LUAS	
Commission Culture / Animation	S. MASSON	
	C. BARJOU	
	C. CLERC	
	J.P. FALLOT	
	J.P. FAIVRE	
Site Internet	D. CÊTRE	
	I. VEILLE	
	M.P. ROBIN	
	S.MASSON	

*Avis du Conseil Municipal, la suite à donner au prochain Conseil Municipal*

### Demande d'honorariat

Les demandes tendant à l'octroi de l'honorariat doivent être adressées au préfet de département par les personnes intéressées avec la production de justificatifs à l'appui en ce qui concerne le lieu et la ou les périodes pendant lesquelles ils ont exercé leurs fonctions.

C'est au préfet du département dans lequel la demande d'honorariat est présentée qu'il incombe de conférer cette distinction.

Le préfet peut décider d'attribuer l'honorariat soit de sa propre initiative, soit sur proposition de la collectivité d'exercice, soit sur proposition d'un tiers.

L'honorariat des maires, maires délégués et adjoints n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal.

*DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité*

### Questions diverses

- Tarifs taxes et redevances (cf. pièce jointe)

*DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité*

- Demande de subvention au Conseil Général pour le chemin « Fontaine des Bois »

*DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité*

- Souscription d'une assurance pour les élus auprès de Groupama

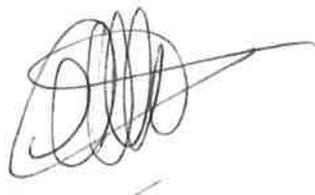
*Avis du Conseil Municipal, demande de renseignements supplémentaires pour étendre les garanties aux délégués des commissions.*

- Organisation des Estivales de Saône

*Avis du Conseil Municipal, demande de renseignements supplémentaires.*

- Information : dégradations de la porte du tennis

La secrétaire de séance,  
L. DORMOY



Le Maire,  
J.P. KALANQUIN



## TAUX ET REDEVANCES

### LOCATION DISTILLERIE

	2013	2014
Habitants commune	15.00	<b>15.00</b>
Hors commune	30.00	<b>30.00</b>

### LOCATION SALLE DES FETES

	Semaine	Ve/Sa/Di	Week-end	Semaine	Ve/Sa/Di	Week-end
	2014			2015		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Habitants commune	75.00	130.00	180.00	<b>75.00</b>	<b>130.00</b>	<b>180.00</b>
Chauffage	30.00	30.00	40.00	<b>30.00</b>	<b>30.00</b>	<b>40.00</b>
Habitants hors commune	100.00	165.00	220.00	<b>125.00</b>	<b>200.00</b>	<b>250.00</b>
Chauffage	30.00	30.00	40.00	<b>30.00</b>	<b>30.00</b>	<b>40.00</b>
Réunion (2 ou 3 h)	80.00			<b>80.00</b>		
Location petite salle	25.00	25.00	25.00	<b>25.00</b>	<b>25.00</b>	<b>25.00</b>
Caution de nettoyage	60.00	60.00	60.00	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>
Location chaises	0.50	0.50	0.50	<b>0.50</b>	<b>0.50</b>	<b>0.50</b>
Caution de location	400.00	400.00	400.00	<b>400.00</b>	<b>400.00</b>	<b>400.00</b>

(1) : Du lundi au jeudi (hors jours fériés ou veille de jours fériés)

(2) : Vendredi

(3) : Samedi + dimanche (ou veille de fête + jours de fête)

### LOCATION CAVES

	2013	Pour tous nouveaux contrats 2014, habitants commune*		Pour tous nouveaux contrats 2014, habitants hors commune*
Vin d'honneur (mariage) avec location de la Salle des fêtes	55.00	<b>55.00</b>		<b>60.00</b>
Vin d'honneur (mariage) location unique	70.00	<b>70.00</b>		<b>80.00</b>
Location caves + salles de séminaires	100 € / jour	100 € / jour		100 € / jour
Forfait chauffage	25.00	<b>25.00</b>		<b>25.00</b>
Forfait de nettoyage	25.00	<b>25.00</b>		<b>25.00</b>
Salle annexe		<b>50.00</b>		<b>50.00</b>
Salle annexe chauffage		<b>20.00</b>		<b>20.00</b>

\* à partir du 7 avril 2014

### AFFOUAGES

	2013	2014
Au m3 de bois façonné	6.00	<b>6.00</b>

<b>Droit de voirie</b>		<b>25.00</b>
------------------------	--	--------------

(par véhicule d'exposition/vente)